



Défi clé Technologies quantiques

Appel 2024 – « Petits et Moyens équipements »

Contexte et objectifs

L'Institut des technologies quantiques d'Occitanie a été lancé en janvier 2021. Il regroupe l'ensemble des acteurs occitans du domaine, issus d'institutions de recherche académique mais aussi d'entreprises privées. Il vise à favoriser le partage des connaissances et l'excellence scientifique dans ce domaine de recherche, renforcer le transfert de la recherche et préparer les étudiants et les ingénieurs autour des technologies quantiques.

La Région Occitanie a décidé de financer cette opération pendant 4 ans via le défi clé "Technologies quantiques". Ce défi vise l'installation d'un écosystème régional de niveau mondial autour des technologies quantiques, en s'appuyant sur le haut niveau d'expertise réuni sur son territoire dans ce domaine.

Bénéficiaires

Cet appel est destiné aux équipes de recherche développant leur activité sur les technologies quantiques au sein d'établissements publics de recherche et des universités sur les campus de Montpellier et de Toulouse. Les unités de recherche éligibles sont :

- Sur le campus de Montpellier : L2C (UMR 5221), IES (UMR 5214), LIRMM (UMR 5506), IMAG (UMR 5149), IGCM (UMR 5253), LUPM (UMR5299)
- Sur le campus de Toulouse : LPCNO (UMR 5215), LAAS (UPR 8001), CEMES (UPR 8011), LCAR (UMR 5589), LPT (UMR 5152), IMT (UMR 5219), LCPQ (UMR 5626), LNCMI (UPR3228).

Les projets de recherche associés devront porter sur les thèmes spécifiques suivants : le calcul quantique, les communications quantiques, les capteurs quantiques et la simulation quantique.

Règles d'éligibilité

Cet appel, à hauteur de 300 k€ environ, porte sur l'achat de petits et moyens équipements afin de renforcer les activités de recherche dans le champ des technologies quantiques dans les équipes bénéficiaires.

Le soutien de la Région Occitanie via le défi clé Technologies quantiques pourra couvrir partiellement ou totalement le montant de l'équipement. Il sera cependant **plafonné à 30 k€ HT** par projet. Les dépenses éligibles sont les achats d'équipement (montant unitaire > 1000 € HT). Ne sont pas éligibles au titre de « petits et moyens équipements » les fluides, les ordinateurs, les consommables de laboratoire et les matières premières.

Les dépenses liées au soutien de la Région Occitanie ne devront être réalisées qu'**après la date de l'acceptation du projet** par le comité de pilotage du défi clé **courant mars 2023**. Le porteur devra justifier la réalisation totale du projet et donc la dépense du montant total de l'équipement annoncé **avant le 15 octobre 2024**. Le montant de la subvention régionale sera révisé en proportion du taux d'exécution.

Le nombre de dépôts de projet de « petits et moyens équipements » est limité en fonction de la taille des équipes :

- Pour des équipes comprenant moins de 5 permanents, un seul projet pourra être déposé.
- Pour des équipes comprenant plus de 5 permanents, deux projets pourront être déposés.

Les projets de recherche associant deux ou plusieurs équipes sont encouragés, sans être obligatoires.

Candidature

Comment candidater

Téléchargez le formulaire de demande. Remplissez le document qui doit être rédigé en anglais. **Des devis devront être joints à la demande**. Enregistrez le document dans un seul fichier pdf d'une taille maximale de 5 Mo. Le nom du fichier doit être le suivant :

2024TQO_PME_NomdeFamilleduPorteur.pdf.

Envoyez le fichier pdf par e-mail à bureau@iqoc.fr, avant le **2 février 2024 12:00**.

Les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception dans les cinq jours ouvrables.

Procédure de sélection

Après vérification de son éligibilité, chaque candidature sera évaluée par les membres du bureau de l'Institut Quantique Occitan. Après validation par le comité exécutif et du comité de pilotage, les résultats finaux seront annoncés courant mars 2023.

Contact

Pour plus d'informations sur l'appel, veuillez contacter David Guéry-Odelin, Xavier Marie ou Isabelle Robert-Philip par courriel à bureau@iqoc.fr.